

VOS DÉLÉGUÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR 4 ANS (2019 à 2022)

LIBELLÉ SOCIÉTÉ	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE	DRISSI Kader	JASMIN Corinne
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ALSACE FRANCHE COMTE	WAGNER Eric LEIPP Patrick	TUGLER Frédéric MANIN Yann
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CENTRE LOIRE	LIEVRE Jean-Carlos MORANT Nathalie	- -
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA EST	DEMANGEL Jérôme	LA SPINA Giuseppe Laurent
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NORD	NEVES Joao-Manuel	VANDENSTEENDAM Dominique
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NORMANDIE	MARTINEZ Frédéric	DESMEULES Olivier
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA NOUVELLE AQUITAINE	SICAUD Alain	MARTINS Ruis Manuel
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - CLEVIA SUD-OUEST	TRAMASSET François	POURVAHAB Florent
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ELECTRONIQUE	DOLOY Stéphane	MASSINON Pascal
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - FONTANIE	SIMONELLI Stéphane	FARRE Michel
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GESTION & DEVELOPPEMENT	LEVY Corinne	PAPA Daniel
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GUADELOUPE	CYRILLE Rodrigue	URIE Tony
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - GUYANE	LAGOTRY Véronique	BEN GELOUNE Souad
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - HAUTE-NORMANDIE	BATAILLE François BRISSET Serge	SAGOT Charlotte DULONDEL Claire
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - ILE DE FRANCE	BUISSON Franck RAMDANI Aïsa LETORT Gilles COSTIL Marie-Louisa NGUEBA MAKILA Cyrille	GROSSET Michèle RABACHE Bertrand ROBERT Patrick DUFOUR Jean-Pierre LEVEQUE Thierry
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INDUS NORD	HAYEZ Sandrine CAPITAINE Alain	MARTIN Laurent SAUVAGE Philippe
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - INFRA NORD	LEROY David	OUMEZZAOUCHE Lorenzo
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - LORRAINE MARNE ARDENNES	FRICHE Eric NERO Alain	MANGIN Nicolas LEVISSE Annick
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MAINE BRETAGNE	LE GOFF Céline QUERE Laurence	CHAUVIN Jean-Claude FRENOD Joël
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MARTINIQUE	FRESINO Robert	MONGIS Jean-Marc
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - NORD	COUSIN Laurent COVAREL Christophe LEFEBVRE Willy	QUINCHON Sylvain FLAMENT Johnny DAMBLIN Philippe
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - POITOU CHARENTES	MASSIAS Florence COLIN Frédéric	MERONI Christophe DAVID Dimitri
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - QUERCY ROUERGUE GEVAUDAN	MIRABEL Benoît	
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - SUD-OUEST	MONTANER Eric GOTTI Laurence	PIZA Jean-Marc ROUX William
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - THERMINOX	JAMOIS Pierre	DUMONTEIL Malika
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - TRANSPORT & DISTRIBUTION	DUVAL Céline LEBRUN Franck MAITRE Delphine THIVAUT Didier	DUROT Yves FOUCHE Isabelle CHARPENTIER Suzanne THILLET Patrice
EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - VAL DE LOIRE	GUERTIN Laurent PRUNET Angèle	PIEDOUÉ Eric BONTEMPS Florian
SECTION DES RETRAITÉS	LECOMTE Marianne MAGNOAC Didier LE GAL Alain DAVID Yves FLINOIS Yves BAUDOUIN Michel CHAILLLOU Dominique KULACS Jean-Marc GOUY Anny GRANDO Claudio	MADIJOWSKI Patrick MATHELIER Jean-Pierre MORIN Claude MILLE Nicole DUFFAU Lionel AUGER Alain ZIBI René MASCARENHAS Allan HADDOUCHE Farid MASSON Jean

Un site à votre service :

www.mutuelle-eiffage-energie.fr

- éditer votre carte d'adhérent
- effectuer votre changement d'adresse
- modifier vos coordonnées bancaires
- prendre connaissance du fonctionnement de la mutuelle
- connaître nos partenaires, consulter vos remboursements
- localiser l'opticien KALIVIA le plus proche

TOUT CECI EN 1 SEUL CLIC

NE PAS OUBLIER

Pensez à signaler votre changement de caisse de sécurité sociale au service administratif. Toute modification d'adhésion (naissance, mariage, divorce, ...) doit être notifiée par une demande écrite à la mutuelle.

MUTUELLE SANTÉ EIFFAGE ENERGIE

117, rue du Landy - BP 80008 - 93213 La Plaine St Denis cedex
Tél. 01 55 87 53 00 - Fax : 01 55 87 53 05
de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
mutuelle.energie@eiffage.com - www.mutuelle-eiffage-energie.fr
@ N'hésitez pas à nous contacter par mail.

Impression : Le Réveil de la Marne - 51200 Epemay - Imprimé sur papier provenant de forêts éco-gérées, avec des encres végétales



*La mutuelle
vous souhaite
de bonnes vacances*



Ce document doit vous permettre de comprendre le fonctionnement de la mutuelle. > Sa lecture attentive vous évitera des désagréments.



100% SANTÉ
Des soins pour tous, 100% pris en charge

En quoi consiste cette réforme ?

Supprimer les sommes restant à votre charge pour les prothèses dentaires, les lunettes et les appareils auditifs en fixant un cadre de « paniers 100% santé » définis par les pouvoirs publics.

Pour atteindre cet objectif, deux actions seront conjointement mises en place :

- plafonnement des tarifs des praticiens pour les soins concernés.
- obligation pour les complémentaires-santé de prendre en charge les actes à hauteur des plafonds.

Concrètement, qu'est ce qui va changer pour nous ?

En optique :

- possibilité de choisir parmi 34 montures (20 pour les enfants) d'une valeur de 30 €.
- Toutes les corrections sont concernées pour des verres traités anti-rayures, anti-UV, anti-reflet, et amincis.

En dentaire : remboursement intégral de près de la moitié des actes prothétiques réalisés

REFORME SUR LE « ZÉRO » RESTE A CHARGE

aujourd'hui (notamment pour les prothèses sur les dents visibles).

L'inclusion dans le panier 100 % santé dépendra des caractéristiques de la prothèse (métallique ou céramique) et de la localisation de la dent.

En audiologie : prise en charge intégrale d'équipements de qualité tant par leur esthétique que par leurs performances techniques et les garanties associées (choix entre des modèles placés dans ou derrière l'oreille et plusieurs options de confort). La Sécurité sociale doublera par ailleurs sa prise en charge (400€/ oreille).

Quand pourra-t-on bénéficier de cette réforme ?

La réforme devrait progressivement entrer en vigueur à partir de 2019, les restes à charge diminuant au fur et à mesure : 100% santé optique 1er janvier 2020, les paniers 100% santé dentaire et audiologie au 1er janvier 2021.

Est-ce que les équipements vont baisser en qualité ?

Non, des normes de qualités seront exigées, voire imposées, afin de répondre efficacement

à vos besoins (ex : un traitement anti-rayures, anti-UV, anti-reflet sur les verres).

Toutefois, ils ne représentent pas toutes les prestations (ex : sur le dentaire, les prothèses céramo-métalliques sur dents non visibles ne sont pas concernés).

Est-ce que tout le monde pourra avoir accès au « 100% santé » ?

Oui ! Ceux bénéficiant d'un contrat responsable en complémentaire santé (qui répond aux normes fixées par les pouvoirs publics) pourront bénéficier du « 100% santé ».

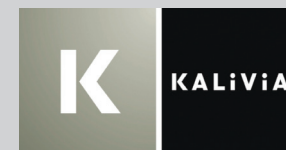
Les professionnels de santé auront l'obligation de vous proposer systématiquement les paniers 100% santé.

Dans le cadre d'un contrat responsable, ce panier sera pris en charge intégralement.

Que se passe-t-il si je ne retiens pas l'offre du « panier 100% santé » ?

Chacun dispose d'une liberté de choix mais par contre une somme restera à votre charge.

Mieux voir pour moins cher, l'objectif à atteindre.



Notre partenariat avec le réseau d'optique Kalivia vous permet :

- De bénéficier de tarifs négociés et avantageux
- D'obtenir des réponses immédiates aux demandes de prise en charge
- De ne pas faire d'avance de frais grâce au tiers-payant systématique
- De profiter de prestations et de services de qualité garantis par une charte éthique de bonnes pratiques

Retrouver, au plus près de chez vous, un opticien du réseau sur le site de la mutuelle :

www.mutuelle-eiffage-energie.fr

> Espace adhérent

> Cliquez sur le logo KALIVIA



POUR EN SAVOIR PLUS

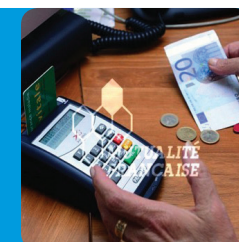
Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone (01 55 87 53 00) ou par mail (mutuelle.energie@eiffage.com)
Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au :
09 69 32 94 26 – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Ensemble, nous trouverons une solution.



Tiers-payant

Si vous n'avez payé que la part mutuelle à un pharmacien, laboratoire, radiologue, dentiste, etc. ... vous devez envoyer la facture à la mutuelle pour être remboursé.





Delphine MAITRE, Présidente de la mutuelle, ouvre la séance : « Bienvenue à tous pour notre assemblée générale 2019, Merci à vous d'être parmi nous, d'avoir fait le déplacement. Les membres du conseil d'administration et moi-même en sommes ravis.

Je vais commencer cette assemblée générale déjà par remercier la personne qui a organisé notre venue (les réservations d'hôtel, etc.) : merci beaucoup, Alain NERO, de nous avoir accueillis chez toi. Je remercie également les délégués à l'assemblée générale, nos fameux délégués mutualistes. C'est une année assez particulière pour la mutuelle, puisque c'est la première fois que nous élisons des délégués, comme vous avez pu le voir dans notre

brochure d'assemblée générale que vous avez reçue. Nous vous y faisons un petit récapitulatif sur le statut de ces délégués à l'assemblée générale. Pourquoi cette mise en place, cette année ? Je fais un petit rappel de ce qui s'est passé en 2018. Nous étions à Pau. Comme tous les ans, nous avons l'obligation de tenir une assemblée générale. Et malheureusement, l'année dernière c'était une première pour la mutuelle, nous n'avons pas eu le quorum. Du coup, nous avons été obligés de faire une deuxième assemblée générale. Vous comprendrez que nous avons dû réengager des frais. Cela ne pouvait plus durer, en sachant que les personnes sont satisfaites de la mutuelle, mais ne s'investissent pas jusqu'au bout pour mettre un petit bulletin de vote dans une enveloppe. De par le statut de notre mutuelle qui fait référence au livre 2 du code de la Mutualité, nous pouvions organiser des élections par le biais de délégués à l'assemblée générale. C'est ce que nous avons fait. Nous avons mis en place les élections des délégués pour cette année ainsi que le vote aux résolutions dont Valéry vous donnera les résultats tout à

l'heure. Nous avons eu beaucoup de participants. Merci à vous tous. Nous avons 55 délégués qui représentent chacune des filiales ainsi que les retraités. Nous avons 52 suppléants, parce que nous étions en carence de candidats dans certaines filiales. Je remercie de sa présence, Monsieur Yves NORROY, directeur d'exploitation de l'agence de Metz. Je remercie vivement et je pense que nous pouvons tous les remercier également, pour leur présence : Cécile et Sandrine, nos deux collaboratrices de la mutuelle, qui enregistrent vos décomptes, qui font tout de A à Z pour les remboursements de vos prestations. Je remercie enfin Virginie, notre troisième collaboratrice, et Ilham, la personne que nous avons embauchée en CDD. Vous l'avez au téléphone, puisqu'elle est dédiée pour l'instant à cette mission. Elles font toutes les quatre un travail formidable ! Merci à vous tous d'être présents ».



Mohamed DEKKALI, Directeur Administratif, débute par la présentation des éléments statistiques de l'exercice 2018. L'année 2018 a été marquée par une hausse de nos effectifs adhérents en activité et une diminution du nombre de leurs conjoints et enfants. Comme chaque année, le nombre d'adhérents « inactifs » continuent sa progression avec 104 personnes en plus par rapport à l'an passé. Cette augmentation n'est pas sans conséquence sur le ratio « actifs sur inactifs ». Cependant, cette

tendance ne suscite pas d'inquiétude compte tenu de la solidité financière de notre mutuelle. D'autre part, on constate que la moyenne d'âge de nos adhérents en activité et en retraite a peu varié durant ces 5 dernières années. En raison du changement de logiciel, de nombreuses lignes de télétransmission ne sont plus prises en compte. Les chiffres affichés sur la brochure ne reflètent donc pas vraiment de l'activité réalisée par le service administratif qui reste toujours soutenue.



Joël MORIN, Trésorier, poursuit par le rapport de gestion de l'exercice 2018. L'année se solde par un résultat déficitaire de 57 507,60 €. Cette perte est due en partie à l'augmentation de la participation forfaitaire aux organismes de Santé qui est passée de 5,00 € par adhérent en 2017 à 8,10 € en 2018. Nos réserves, d'un montant d'environ 11,4 M€, assurent à notre mutuelle une solidité financière indéniable ainsi que le respect des obligations légales en matière de solvabilité.

En 2018, la solidité financière de notre mutuelle a permis d'augmenter le remboursement de deux prestations :
- L'ostéopathie, deux séances par an à concurrence de 30 € chacune au lieu de 20 €,
- L'implantologie, une fois par an, l'implant dentaire à 700 € au lieu de 500 et le pilier à 300 € au lieu de 200.

Mathias DUROUX, Expert-comptable, prend la parole pour apporter des précisions et des informations complémentaires sur ce qui vient d'être dit.



Egalement :
- D'ajouter une nouvelle prestation ; la chirurgie laser des yeux (750 € par œil et par an) et de cumuler la même année le forfait lentilles et le forfait optique.
- La mise en place d'un partenariat avec le réseau d'optique KALIVIA permettant de réduire au maximum le reste à charge de nos adhérents.
Pour rappel, en 2019, le conseil d'administration a décidé de mettre en place deux nouvelles prestations sans réajustement des cotisations et ce pour la deuxième année consécutive.
- Parodontie, 250 € maximum par an,
- Psychologie (pour les mineurs), 2 consultations à 20 € maximum chacune.

L'analyse de la structure des charges permet de constater que le poids de la fiscalité représente une part très importante de nos dépenses.

Michèle GROSSET, Trésorière Adjointe, donne lecture du rapport des commissaires aux comptes : « Nous certifions que les comptes annuels 2018 sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit ».



Jérôme FREGNACQ,



responsable de la fonction clé « Audit », donne lecture du rapport du Comité d'Audit pour l'exercice 2018. Dans le cadre de l'application de la réforme européenne de l'audit, la Mutuelle Santé Eiffage Energie s'est dotée en 2018 d'un Comité d'Audit. Les statuts de la mutuelle intègrent ce nouvel organe dont les membres désignés sont :
- Jérôme FREGNACQ (Administrateur, responsable fonction clé « Audit Interne »)
- Michel GROSSET (Administratrice)
- Pascal GRUNER (Administrateur)
- Sébastien VENET (Représentant du Comité Central Eiffage Energie)
Sous la responsabilité du Conseil d'administration, ses principales missions sont :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- d'opérer le contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes,
- de s'assurer de la totale indépendance de ces derniers.

Pour l'exercice 2018, le Comité d'audit s'est réuni :

- Le 6 novembre afin d'examiner les résultats des travaux d'audit interne effectués. Ces travaux ont été menés sur les thèmes de la gouvernance, de la gestion des risques et des activités opérationnelles de la Mutuelle conformément au programme triennal adopté par le Conseil d'administration.
- Le 6 mars 2019 afin d'examiner les comptes et le rapport des Commissaires aux comptes de l'exercice 2018. Ces derniers ont certifié que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Mutuelle Santé Eiffage Energie à la fin de cet exercice. Il est à noter la mise en place en 2019 d'un outil pour formaliser le suivi des recommandations de l'Audit interne par le Conseil d'Administration de notre Mutuelle.

Valéry PENEL-CAPELLE,



Vice-Président de la mutuelle, donne ensuite les résultats du vote des résolutions (voir tableau ci-dessous).

Gilles LETORT, Secrétaire du Comité Central d'Entreprise de l'U.E.S. Eiffage Energie Systèmes prend la parole. « Mesdames, Messieurs, Je voudrais tout d'abord saluer au nom du CCE et des CE mutualisant l'assemblée générale de notre mutuelle.

L'année 2019 se terminera avec des changements importants. En effet, dans les 2 dernières semaines du mois de novembre se tiendront les élections professionnelles. Cet événement majeur, signe d'une volonté démocratique d'élire des représentants, s'accompagne d'une remise en cause des décisions du Conseil National de la Résistance qui avait notamment développer de nouveaux droits pour les travailleurs avec la mise en place des comités d'entreprises et du recours à l'expert-comptable. Avec une seule instance réunissant les CE, les DP et les CHSCT, sans donner plus de moyens aux élus du CSE pour mener ses missions, on voudrait nous faire croire que tout est préservé. Il n'en est rien et les efforts de nombreux élus ne suffiront pas à maintenir en l'état les missions des délégués.

A cela s'ajoute les modalités de vote avec la généralisation du vote par informatique qui seront autant d'obstacles à l'expression démocratique. On le sait bien car toutes les élections sous cette forme annoncent une chute majeure de la participation. Cette nouvelle page, ce nouvel épisode n'est pas seulement l'expression de quelques élus en mal de statut. Sur le fond, au fil du temps, grâce aux CE et CCE se sont façonnés des modèles sociaux, des pratiques sociales importantes. Mutuelle, tourisme social, activités sociales et culturelles sont autant d'avancées pour tous les salariés hommes comme femmes. C'est ce modèle, les socles sociaux comme celui que nous avons construit qui est en danger. Un danger majeur sera le résultat des élections de fin d'année, mais aussi tout ce à quoi nous assistons : lutte pour des places et « concurrence » stupide. Le sujet de la solidarité est la clé de voute de notre système. Mutuelle solidaire, activités solidaires, face à l'individualisme qui se développe de plus en plus notre modèle social est un phare des pratiques solidaires possible. Les enjeux pour nous du maintien dans l'emploi, mais lequel ?, celui de salariés âgés maintenus par décision des gouvernants ou simplement pour avoir

le droit à une pension décente ?

C'est aussi la transformation de nos entreprises avec la montée des techniciens et des cadres qui souffrent comme les autres d'une société du résultat où la place du salarié n'est pas reconnue. L'évolution numérique qui nécessite une constante adaptation aux outils. Nous devons être vigilants à cette évolution.

Concernant notre socle social, nous nous sommes battus pour le construire et le développer. Cela continuera à se faire alors que la branche Energie se construit.

22 000 salariés, c'est un enjeu pour nous tous de fédérer et d'étendre notre socle social.

Une fois les élections passées, nous devons, suivant le résultat de celles-ci, reprendre le chemin de la consultation des CSE sur leur maintien dans le socle social et aussi démontrer que notre socle souvent décrié et menacé, n'a jamais été égalé.

Quand les salariés décident de prendre leur destin en mains alors tout est possible.

C'est en grande partie l'enjeu de ces prochains mois, défendre en expliquant que notre socle social est un bien précieux à défendre.

Notre entreprise change, je l'ai dit, le nombre d'ouvriers diminue structurellement alors que les autres catégories se maintiennent, mais, malgré un léger frémissement, l'emploi ne progresse pas. Les ouvriers ont souvent de l'ancienneté mais sont en général remplacés par des techniciens et agents de maîtrise et des cadres qui font souvent ne restent pas. Les nouvelles mobilités sont aussi les enjeux d'un socle social homogène et de haut niveau. Voilà les tâches de ces prochains mois. Nous serons mobilisés pour ces objectifs en espérant que, malgré les divisions et les trahisons, nous développerons, tous ensemble, notre mutuelle au sein du système social solidaire et égalitaire que nous portons.

Les CE et le CCE sont depuis longtemps les porteurs de ce modèle social dont la Mutuelle Santé Eiffage Energie fait partie intégrante. Nous nous sommes toujours battus pour la protéger et la sauvegarder lorsqu'elle était attaquée par la Direction au travers de notre modèle social comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps. Nous serons toujours là pour la défendre, n'en déplaise à ceux qu'elle dérange, et comptons sur la jeunesse pour que ces valeurs perdurent. Une mutuelle de proximité au service des salariés, voilà NOTRE FORCE ».

Sur ces paroles encourageantes, La Présidente, remercie tous les participants et clôture l'assemblée générale 2019.

